

s.B.34.814.Cuba.0. - CD/ac
s.B.34.76.Cuba. -

Berne, le 29 mai 1963

NESTLÉ, Cuba

Entretien entre l'Ambassadeur Stadelhofer et M. Probst
et le soussigné

Le but de l'entretien d'hier était de préparer l'entrevue entre l'Ambassadeur Stadelhofer, M. Probst et moi-même et la direction de Nestlé (M. Corthésy a récemment exprimé le désir de voir l'Ambassadeur Stadelhofer à son retour de Cuba).

L'Ambassadeur Stadelhofer expose ce qui suit:

- A) Il estime que le régime actuel a environ 60% de chances de se maintenir au pouvoir (certains de ses collègues européens pensent que ses chances sont moindres [50%]). La disparition de F.C. aurait des conséquences imprévisibles.
- B) Il a l'impression que les Cubains veulent faire de l'affaire Nestlé un "test case"; l'Ambassadeur Solveira, qui a été chargé par F.C. de s'occuper de cette affaire, a laissé entendre que:
- 1) F.C. et Guevara s'intéressent au règlement de l'affaire Nestlé; il se peut même que, si négociation il y a, ils^y prennent part à un moment ou à un autre. De plus les principaux actes et pièces de l'affaire Nestlé seront soumis aux apprentis-diplomates cubains à titre d'exemple.
 - 2) Nestlé devra fournir un certain nombre de renseignements tels que: montant des impôts payés, royalties versées à la maison-mère pendant une certaine période, chiffre d'affaires des usines, capital social, bénéfice annuel, réserves, investissement initial.



-2-

- 3) Plusieurs solutions pour arriver à déterminer les montants dus par le gouvernement cubain peuvent être envisagées. L'une consisterait, par exemple, à partir du montant total des impôts payés par les entreprises Nestlé, soit 200.000 \$; dans ce cas l'on arriverait à un bénéfice de 1,6%; les royalties, qui sont de l'ordre de 800.000 \$, représenteraient donc 7 à 8%; l'on pourrait déduire de cela qu'une partie du bénéfice a été camouflée. Une seconde solution serait de choisir comme base de départ la valeur fiscale augmentée d'un coefficient de correction de l'ordre de 50%.
- C) Sur le plan politique, le but des Cubains est vraisemblablement celui-ci:
- 1) en négociant avec le gouvernement actuel, la Suisse - ou Nestlé - admet que le régime se maintiendra.
 - 2) Une solution correcte dans l'affaire Nestlé inciterait un grand nombre de maisons américaines dont les entreprises cubaines ont été nationalisées, à exercer une pression sur la Maison Blanche; celle-ci pourrait ainsi être amenée à modifier sa politique à l'égard de Cuba.
- D) L'Ambassadeur Stadelhofer exposera donc à la direction de Nestlé la situation à Cuba. Il appartiendra ensuite à cette dernière de prendre position. Au cas où elle se déciderait à entamer des négociations avec le régime actuel, l'Ambassadeur Stadelhofer et M. Probst estiment que tôt ou tard, au cours des négociations, un ou des experts de Nestlé devraient se rendre à La Havane. L'Ambassadeur Stadelhofer est d'avis que la négociation devrait s'engager, selon ce que lui ont dit ses interlocuteurs cubains, par la remise aux autorités de La Havane d'un mémoire qui devrait contenir en gros les points suivants:
- a) un exposé théorique sur la question des royalties et des redevances (cela pour combattre certaines idées des Cubains à ce propos);

-3-

b) un exposé juridique sur le problème des nationalisations, le droit à une indemnité adéquate, etc.

Ce document pourrait être rédigé par les avocats-conseil de Nestlé. On pourrait envisager sa remise aux autorités cubaines par les soins de notre Ambassade à La Havane.

Tant M. Probst que l'Ambassadeur Stadelhofer pensent qu'il est difficile de parler dès maintenant aux Cubains de l'indemnité due pour la nationalisation des entreprises elles-mêmes. Comme nous l'avons déjà télégraphié à notre Ambassadeur à Cuba, lors de l'ouverture de F.C., nous pensons en revanche, quant à nous, que les problèmes du transfert des redevances pour la période précédant la nationalisation d'une part, et de l'indemnisation pour l'utilisation induue des marques depuis la nationalisation jusqu'au 31 octobre 1961 d'autre part pourraient faire l'objet d'une négociation; et cela sans inconvénient majeur pour l'affaire principale - c'est-à-dire l'indemnité due pour la nationalisation des entreprises - si l'on veille à ne pas donner aux Cubains des arguments qui pourraient se retourner plus tard contre la maison Nestlé; ces deux questions pourraient fort bien faire l'objet, après dégrossissement, d'un "package deal".

Il appartiendra, bien entendu, à la direction de Nestlé de décider si elle veut entamer des négociations.

sig. C. Guodé